



LE JOURNAL NUMÉRIQUE DE LA LIGUE AU SERVICE DES CLUBS

LA LIGUE *et vous!*

N°23

SOMMAIRE

Page 2 :

Bonne Année !

Page 3 :

Assemblée Générale

Page 4 :

Licences

Page 5 :

Assistance Juridique

Page 6 :

Les Formulaires

Pages 7 & 8 :

Procès-Verbaux

Page 9 :

Nous Joindre

75 77 78 91
92 93 94 95



Bonne Année !



75 77 78 91
92 93 94 95

85 83 84 82
82 81 88 81

À l'aube de cette nouvelle année, le Président, Jamel SANDJAK, le Comité Directeur et l'ensemble des collaborateurs de la Ligue Paris Île-de-France vous adressent leurs vœux les plus sincères pour 2025.

L'année écoulée a été riche en émotions, en défis et en belles rencontres. Grâce à votre engagement, votre dévouement et votre amour du jeu, nous avons continué à faire avancer notre football.

Nous souhaitons à chacun d'entre vous de réaliser vos ambitions sportives, que ce soit sur le terrain ou en dehors. Que nos clubs continuent de grandir, que nos jeunes talents s'épanouissent et que chaque match soit une fête du football.

Ensemble, faisons de cette année une nouvelle période d'échanges riches, de respect et de fair-play. Que notre passion commune nous guide et nous inspire chaque jour.

Bonne année à tous et que le football continue de briller en Île-de-France !

75 77 78 91
92 93 94 95



Assemblée Générale

Le samedi 18 janvier 2025 à 9h30
(Emergement à partir de 8h00)

Au Méridien Étoile - Porte Maillot
81 boulevard Gouvion Saint-Cyr - 75017 PARIS

L'ordre du jour et les documents s'y rapportant ont été envoyés aux membres de l'Assemblée Générale sur leur adresse de messagerie officielle (@lpiff.fr) le 03.01.2025.

Informations pratiques :

- En cas d'empêchement, le Président du club peut se faire représenter par un licencié de son club ou par un licencié d'un autre club du District auquel son club est rattaché, dans le respect des dispositions statutaires rappelées au verso du modèle de pouvoir joint à la convocation.

- La mise à jour dans Footclubs de la composition du Bureau étant du ressort du club, **il sera tenu compte des seules informations figurant dans ledit logiciel pour apprécier la qualité du représentant du club** (à titre d'exemple, si le dirigeant présent le jour de l'Assemblée n'est pas identifié en qualité de Président dans le logiciel fédéral alors il devra obligatoirement être muni d'un pouvoir de ce dernier pour représenter le club et prendre part aux votes).

Nous vous invitons donc à vérifier les informations figurant dans Footclubs, et, le cas échéant, à les mettre à jour.

- Quelle que soit sa qualité (Président, Secrétaire, Dirigeant, etc.), **le représentant du club doit obligatoirement être muni de sa pièce d'identité ou de sa licence.**



Licences

Cas particulier du joueur présentant une licence avec la mention «active»

Dans le cas où le club a saisi une demande de licence et transmis les pièces correspondantes, mais que la Ligue n'a pas encore contrôlé le dossier et validé sa conformité, la licence du joueur apparaît avec le statut «active» sur les différents supports de présentation des licences.

Dans ce cas, le joueur peut participer à une rencontre de compétition officielle.

Il est toutefois rappelé que le club alignant un joueur avec une licence «active» doit faire preuve de (i) vigilance tant au niveau des informations saisies que des pièces transmises, et (ii) diligence en cas de refus d'une pièce, et ce, afin de ne pas risquer que la date d'enregistrement de la licence soit différente de celle de la saisie de la demande, et que, *in fine*, le joueur concerné ne soit pas qualifié.

Article 82.2 des Règlements Généraux de la F.F.F.: «les dossiers complets ou complétés dans un délai de quatre jours calendaires à compter du lendemain de la notification par la Ligue, ou la F.F.F. le cas échéant, de la ou des pièces manquantes, la date de l'enregistrement est celle de la saisie de la demande de licence par le club, par Footclubs.

Pour les dossiers complétés après ce délai, la date de l'enregistrement est celle de la date d'envoi constatée de la dernière pièce à fournir.»

Attestation d'affiliation club

Pour la saison 2024/2025, la FFF a déployé une nouvelle fonctionnalité qui permet à chaque club d'éditer, à tout moment, une attestation d'affiliation.

Pour ce faire, rendez-vous sur Footclubs via le menu "Organisation / Editions et Extractions / Onglet Attestation affiliation" :



[Cliquez ici](#) pour avoir un aperçu du chemin à suivre !



Assistance Juridique

Pour les clubs



Le monde du sport est amené à se professionnaliser pour faire face à une judiciarisation croissante dans un contexte réglementaire qui évolue et se complexifie.

Fort de ce constat, la Ligue de Paris a travaillé, pendant plusieurs mois, avec un Cabinet d'avocats expert dans l'industrie du sport et les institutions sportives afin de pouvoir proposer à la fois à ses Districts et à ses clubs un accompagnement dans les problématiques juridiques qu'ils rencontrent au quotidien.

Ainsi, nous vous proposons une permanence juridique mensuel :

« ASSISTANCE CLUB »

Un ou plusieurs avocats du Cabinet seront présents au siège de la Ligue et recevront les Clubs afin de leur apporter une assistance juridique. Les rendez-vous pourront se faire par téléphone ou par voie de visio-conférence.

Les clubs seront reçus sur rendez-vous.

Retrouvez plus d'informations sur notre site internet en cliquant [ici](#) !



Les Formulaires

Demande de licences



Retrouvez dans la rubrique « **Formulaires Club** » de notre site tous les formulaires en lien avec les demandes de licences. Ces différents formulaires sont également consultables sur **Footclubs** (Organisation - Centres de gestion, puis cliquez sur le nombre en face de la Ligue dans la colonne « Documents »).

NB : pour plus de facilité, les bordereaux de demandes de licences sont remplissable en ligne.

Il est par ailleurs rappelé que les conditions d'assurance étant spécifiques à chaque Ligue Régionale, **seul le bordereau de demande de licence mis à votre disposition par la Ligue pourra être validé comme étant conforme !**



[Cliquez ici](#) pour retrouver les différents formulaires !



Procès-Verbaux



Commission Régionale Futsal

N°24

Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives



Commission Régionale Futsal

N°25



Procès-Verbaux



Commission Régionale des Compétitions Jeunes et Séniors
N°29

Commission Régionale du Football Féminin



Commission Régionale des Compétitions Jeunes et Séniors
N°30



Nous Joindre

Horaires d'ouvertures du standard téléphonique

01 42 44 12 12

LUN. - VEN.

09h30 - 12h30

13h30 - 17h30

SAM. - DIM.

Permanence Téléphonique



Contacts

DA COSTA Sandra

01 85 90 04 90

Responsable IR2F

HISPAL Estelle

01 85 90 03 79

Chargée de Formation BMF

LERMA Lénaïck

01 85 90 03 71

Département Technique

NOGUEIRA Stacy

01 85 90 04 73

Chargée de Formation BEF

SALISSOU Raïssa

01 42 44 12 25

Formation Initiale Arbitrage

Retrouvez toute l'actualité du
Football Francilien sur les réseaux

paris-idf.fff.fr

